

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3219

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain située 55, rue Lakanal à l'angle de l'avenue Piaton**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage la cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain nu située rue Lakanal à l'angle de l'avenue Piaton à Villeurbanne, nécessaire à un remembrement foncier.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 38 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 192 de la section BK, constituant un délaissé hors alignement de l'avenue Piaton.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ce terrain serait cédé au prix de 304 €, conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant la cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain nu située rue Lakanal à l'angle de l'avenue Piaton à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser, sur l'exercice 2005, sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine et fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 304 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération 1064,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 6 957,59 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 211 200 - fonction 820 - opération 1064,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 6 653,59 € en recettes - compte 776 100 - fonction 01 et en dépenses - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,